

La séance est ouverte à 10h15

Présents : Marie Françoise Alamichel (PP), Valérie Camard, Inès De Diego, Christine Delfour, Lionel Dufaye, Tita Kyriacopoulou, Monique Plaa, Gilles Raud, Gilles Robel, Claudie Terrasson, Corinne Vançon.

Absents : Sophie Assailly, Samuel Douette, Cécile Le Bourdon (personnalités extérieures), Anéka Berteau, Abela Filali, Quentin Larreguy, Slavica Nikolic (élus étudiants).

Points à l'ordre du jour :

1 - Adoption du PV du conseil d'UFR du 15 mai 2012

Sous réserve des modifications demandées par un élu du conseil, le PV du conseil du 15 mai 2012 est voté à l'unanimité. Modifications demandées et points abordés dans la discussion : rappeler que le calendrier est une expérimentation sur 2 ans avec un bilan en fin de parcours ce qui suppose d'organiser une consultation de tous les membres de l'UFR, de prendre en compte les écarts plus que les chiffres absolus ; demande des étudiants d'une semaine de révision avant les sessions d'examen ; prévoir de mettre en place un dispositif pédagogique entre la session 1 et la session 2 de rattrapage ; suggestion : réserver des heures PRL à cet effet, faire intervenir des étudiants inscrits en master métiers de l'enseignement.

Nombre de votants : 10

Nombre de bulletin contre: 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre votants « pour »: 10

2 - Information rapide sur les points non traités le 15/05 et reportés au 07/06 :

Inès de Diego, VP du CEVU présente le FSDIE et le BQE, deux dispositifs de financement de projets étudiants et enseignants:

➤ **BQE (Bonus Qualité Enseignement).** Porté par la composante, il finance essentiellement des actions transversales au bénéfice des étudiants et à l'initiative du responsable ou d'un membre de formation d'une composante. Le montant ne peut dépasser 5000 € par actions sauf exception à apprécier par le CEVU. Il y a deux appels à projet par an (octobre et avril). Nécessité de déposer les demandes 3 semaines avant la date limite de dépôt. La somme accordée est versée directement à la Composante sur une ligne budgétaire. A charge pour le porteur du projet de faire remonter ensuite un bilan financier avec justificatif et un bilan pédagogique.

La campagne d'avril 2012 a validé 3 projets au bénéfice de l'UFR Langues et Civilisations :

- Projet N°1 : Organisation d'un séjour linguistique et culturel – F. Quero:
(Somme demandée : 3 000 €, Somme attribuée : 3 000€, soit 100€/ étudiant)
- Projet N°2 : Concours vidéo en langue anglaise – H. Bays, JB Velut :
(Somme demandée : 1 068 €, Somme attribuée : 1 068 €)
- Projet N°3 : Création d'une micro-structure éditoriale – Olivier Brossard:
(Somme demandée : 3 050 €, Somme attribuée : 3 050€)

Dans le futur, il sera demandé une participation financière de l'UFR mais aussi de l'étudiant pour exprimer son investissement dans le projet et éviter les effets pervers de la gratuité totale. Dans le cas où l'étudiant rencontre des problèmes financiers, possibilité de faire une demande auprès du FSDIE.

➤ FSDIE (Fond social d'initiatives étudiantes).

Recouvre des projets culturels, ludiques ou sportifs à l'initiative des étudiants qui doivent intéresser en transversal la communauté étudiante. Le financement provient essentiellement des inscriptions des étudiants (14 €/an et / étudiant)..

Recouvre un volet aide sociale pour les étudiants en difficulté. Réservé aux étudiants ne bénéficiant d'aucune aide à la mobilité

Depuis cette année, un nouveau principe d'application a été mis en place. Le projet déposé peut ne pas concerner la composante dans sa globalité.

La radio du campus, la journée de lutte contre la discrimination sont des actions financées par le FSDIE.

Est évoquée la réactivation d'une association étudiante en lien avec les anciens étudiants, constat : la vie étudiants est pauvre sur le campus. L'association parrainerait les étudiants étrangers entrants ; le problème du manque d'accueil de ces étudiants étrangers entrants est pris en compte par les relations internationales (recherche de solution).

Nouvelles offres de formation et évolutions d'enseignements : (Référentiels licence, stage obligatoire, ouvertures de formations)

➤ Ouverture de parcours TAO en Master Traduction Spécialisée (Porteurs de projet : Inès De Diego et Tita Kyriacopoulou)

A titre de test, un parcours Linguistique/ Informatique se met en place. C'est un projet à capitaux 0 puisqu'il passe par la mutualisation d'enseignements existants avec l'Institut Gaspard Monge. Il s'agit d'introduire une formation à la TAO (traitement automatique par ordinateur) à la place de certaines matières, en particulier la suppression d'une LV2.

Objectif : consolider un ancrage au niveau de la recherche et prendre en compte l'existence d'une demande accrue de la part des entreprises sur le traitement des langues. La pratique d'outils informatiques comme Trados est une condition d'embauche.

Le débat s'engage porte sur la nécessité de ne pas isoler la langue de son substrat culturel et historique, la culture générale étant facteur de pertinence, et sur la nécessité de conserver deux langues (outre le français) dans un master traduction sur le plan régional et national.

Le master TS envisage par ailleurs d'introduire l'apprentissage dans la formation dans un horizon proche.

➤ Ouverture d'une bi-licence en LLCE espagnol (Porteurs du projet : Pascale Alexandre, Claudie Terrasson, Jean- Paul Honoré)

La bi-licence est une licence qui résulte d'une mutualisation d'enseignements fondamentaux et complémentaires entre deux Unités de Formation et de Recherches. L'ouverture se fait donc à coût zéro et ne demande pas de remontée au ministère. Elle suppose de s'inscrire dans les deux UFR concernées, permet de se réorienter sur l'une ou l'autre licence (système d'équivalence).

Objectifs de la formation :

La mise en place de cette formation répond à une demande forte de la part de publics désireux d'élargir l'éventail de leurs compétences pour améliorer leurs chances d'insertion professionnelle : lycéens solides ne souhaitant pas passer par des classes préparatoires. Conjonctuellement, ouvrir une filière dite d'excellence apparaît comme un remède à la situation de grande fragilité de l'espagnol LLCE. Conçue comme une filière d'excellence, cette bi- licence Lettres modernes- Espagnol permettra à des étudiants solides de valider deux diplômes – une licence de Lettres modernes et une licence d'Espagnol-simultanément en trois ans. Cette formation repose sur l'association aménagée de deux licences

existantes. Elle a pour avantage de faciliter la tâche d'étudiants motivés et travailleurs en leur proposant une sélection d'UE fondamentales prises dans chacune des deux licences, l'ensemble constituant un *cursus* cohérent, destiné à donner une véritable bivalence aux étudiants.

Ce diplôme n'a pas d'équivalent dans l'académie de Créteil : l'UPEC a ouvert de nombreuses bi-licences avec les SHS (histoire ou géographie). Une étude a été menée sur l'offre existante : au plan régional, Paris IV (en attente d'habilitation) et national, l'université Stendhal de Grenoble, proposent une bi-licence Lettres/Espagnol.

Compétences visées :

Cette formation permettra aux étudiants d'acquérir une double compétence linguistique et culturelle, ce qui représente un atout certain à l'ère de la mondialisation. Elle vise une excellente maîtrise de la langue et de la culture dans deux domaines : le domaine francophone et le domaine hispanophone (Espagne et Amérique latine). Dans ces deux domaines, les enseignements sélectionnés associent le perfectionnement dans la langue, la lecture et l'analyse de textes littéraires et historiques, l'acquisition de connaissances en littérature, et civilisation. Plus largement, ils développent les capacités de réflexion, d'analyse et d'argumentation par un travail constant de l'expression écrite et orale. Cette filière permet d'élargir ses compétences et sa culture et, ainsi, d'augmenter ses chances d'insertion professionnelle. La langue anglaise est enseignée de la L1 à la L3 (S1 au S6) pour faciliter l'insertion sur le marché du travail. Il serait envisageable de la renforcer pour arriver à jouer sur 3 langues et cultures.

Organisation de la formation :

Comme toute licence, la formation se déroule sur trois années. A la fin de chaque semestre, l'étudiant aura la possibilité de renoncer à ce double *cursus* et d'opter pour l'une **ou** l'autre des deux licences ; dans ce cas de figure, la validation par l'étudiant du semestre ou de l'année lui donne l'équivalence du semestre ou de l'année de la licence vers laquelle il se réoriente. La formation fait place à la professionnalisation (UE 49 au S4) et prépare à la certification en informatique (UE 34 au S2 et UE 47 au S4).

L'accès à la formation se fait sur dossier. La capacité d'accueil est limitée à 20 étudiants. Il est ouvert aux bacheliers L, S, ES, aux élèves issus de classes préparatoires (des équivalences sont prévues) et aux personnes ayant validé une expérience professionnelle suffisante.

Débouchés :

Cette formation donne accès aux masters recherche et aux masters professionnels sur lesquels débouchent la licence d'Espagnol et la licence de Lettres modernes. De façon plus large, elle ouvre sur les carrières de la culture et du secteur tertiaire : interprétariat, traduction, enseignement, documentation bilingue, bibliothèques, journalisme international, gestion culturelle internationale, édition internationale. Elle ouvre également sur la préparation à différents concours de recrutement : enseignement (professorat des écoles, enseignement secondaire), concours administratifs, recherche, écoles de journalisme, Instituts d'Etudes politiques, écoles de commerce.

Coût de la formation :

Nul, puisque les enseignements sont mutualisés entre les deux licences existantes.

Il n'a pas semblé utile au conseil de procéder à un vote compte tenu du fait que ces parcours n'engendrent aucune création ni modification de volume horaire et de maquettes. A partir du bilan de ces expérimentations, on envisagera une optimisation de ces maquettes pour le futur plan quinquennal 2015-2020, ce qui nécessitera le vote en conseil restreint, CEVU, CA, avant une demande d'habilitation.

3 – Tour de table à l'issue de la rencontre avec l'UFR LACT et discussion du projet :

Rappel de la chronologie des différentes annonces et des rencontres qui ont déjà eu lieu :

19 mars : annonce, par mail diffusé à l'ensemble des personnels de l'UFR, de la rencontre ouverte à tous avec l'équipe présidentielle (Rencontre fixée au 3 avril, 14h30-16h, Copernic).

30 mars : annonce, en réunion de responsables et en présence des membres du secrétariat, du rapprochement éventuel avec le LACT. Annonce faite à des fins de diffusion de l'information dans les différentes Formations et consultation des différentes équipes pédagogiques.

3 avril : réunion en salle 13 (14h30-16h, rencontre des personnels de l'UFR avec l'équipe présidentielle ; question du rapprochement éventuel abordée par l'équipe devant les présents.

11 mai : 1ère rencontre des deux conseils d'UFR au bois de l'Etang à l'invitation de la présidence pour discussion et examen de la question.

Les 2 conseils demandent à recevoir des précisions sous forme de documents chiffrés (effectifs, personnels BIATOs etc...) ainsi qu'un courrier de la présidence reprenant la teneur des échanges et l'essentiel de son discours.

15 mai : question portée à l'ordre du jour du conseil d'UFR (avec pour appui la documentation demandée ainsi que le courrier rédigé par le Président).

5 juin : rencontre des membres du conseil des Langues et civilisations avec l'ensemble des membres du conseil des LACT pour une première prise de contact hors instance présidentielle et discussion.

6 juin : AG de l'UFR L et C. Compte-rendu de la rencontre du 05/06 : tensions évidentes au sein du LACT, puis discussion plus apaisée en fin de réunion. Décision : AG commune LACT/L et C fixée au 18/06 à 18H, salle 13.

Cette question est portée à nouveau à l'ordre du jour du conseil d'UFR du 07/06 suite à la rencontre avec le LACT et l'AG pour discussion.

Il en ressort que l'inquiétude prioritaire est le calendrier de mise en place de ce rapprochement. Il est jugé trop serré et rapide. Les turbulences internes au LACT sont dissuasives pour certains élus. La question porte sur la méthode : faut-il se prononcer d'abord sur le principe du rapprochement avant d'engager des travaux par commissions (statuts, calendrier etc...) ou faut-il commencer des travaux par commissions pour éprouver la faisabilité ou pas du rapprochement, son opportunité ou pas et les difficultés qu'il peut soulever.

Décision : fixer un nouveau conseil d'UFR pour réexamen de la question suite à l'AG commune du 18/06.

4 – Envisager une date pour le prochain conseil restreint ; il portera sur les postes et devra :

Prévoir de faire le point par sections CNU et par Formations des départs, arrivées.

Prévoir de classer les demandes de republication, de création remontant de la Composante (enseignants PRAG, PAST, lecteur, MDL,...).

5 - Questions diverses

Christine Delfour responsables des RI pour l'UFR fait état d'un accord avec le conseil général de Seine et Marne qui permet de bénéficier, dans le cadre d'un partenariat, de l'intervention d'un étudiant japonais. Cet étudiant animera un certain nombre de séminaires le vendredi à partir de 16h30 et d'une durée de 1h30 au bénéfice de l'ensemble des étudiants des formations de la composante Langues et civilisations. Ces conférences sont ouvertes à d'autres formations ou composantes.

Prévoir que les emplois du temps des différentes formations libèrent la plage 16H30-18H du vendredi.

Présentations des changements de responsables de formations :

LLCE Espagnol : Fabrice Quero remplace Monique Plaa

LLCE Anglais : Nicole Dubois remplacerait Marie-Françoise Alamichel. A officialiser.

PV_Conseil_UFR-Langues_07juin2012_modifié.doc

Document réactualisé le: 29/10/2012

Master Etudes Hispaniques hispano-américaines : le M1 du parcours métiers de l'enseignement ouvre en septembre 2012, il est pris en charge par Monique Plaa.

Une réunion spécifique aux PRAG –PRCE est programmée fin juin en vue d'harmoniser les pratiques et situations des enseignants de l'UFR, entendre leurs projets ou demandes propres.

Concernant les inscriptions en masters, il faudrait séparer les calendriers licence et master sur APB. Le délai de réponse est beaucoup trop long et contraignant sur APB, de ce fait, les étudiants vont s'inscrire dans d'autres universités où le système est plus souple ou plus rapide.

Prochaine date de conseil arrêtée par l'assemblée en fin de réunion : **jeudi 5 juillet 2012**, l'heure sera définie ultérieurement en fonction des jurys (avant ou après les jurys qui devront se tenir tous ce jour-là).

Clôture de la séance vers 12h15.